



- Belmont-sur-Lausanne

+ Mot du Syndic

+ Historique

- **Curiosités**

+ Situation

+ Belmont ... autrefois !

+ District de Lavaux-Oron

+ Belmont ... de nos jours
... vos photos !

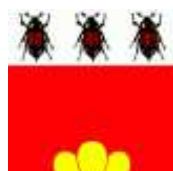
Belmont et ses curiosités

[Calice - Coupe de communion](#)[Pierre des Diablerets](#)[Mines de charbon](#)

En 1985, lors des travaux de terrassement pour la construction du centre communal, un bloc erratique (*rocher n'appartenant pas au site géologique sur lequel il repose et amené généralement par un glacier*) est découvert. Un fragment de ce bloc est remis au musée géologique pour examen.

Le 27 janvier 1986, le Musée géologique nous informe que ce bloc erratique est un calcaire d'âge très probablement urgonien, provenant des Hautes Alpes Calcaires, c'est à dire des massifs de l'Argentine (Diablerets).

Dès lors, la Municipalité décide immédiatement d'écrire à sa collègue de la Commune d'Ormont-Dessus.



Vous trouverez, ci-dessous l'échange de correspondances in extenso, prenez le temps de lire ces missives qui vous prouveront que nos autorités avaient le sens du verbe et de l'humour. ([cliquez sur le petit triangle à gauche du titre pour ouvrir](#) , [cliquez à nouveau pour refermer](#))

▼ **Lettre du 3 février 1986 à la Municipalité de la Commune d'Ormont-Dessus**

Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, Chers collègues,

A la suite d'événements aussi soudains qu'inattendus, nous nous voyons dans l'extrême obligation responsable de nous rapprocher de votre très honorée Municipalité des Diablerets.

Tout d'abord, permettez-nous de vous expliquer par le menu la teneur de ces événements sans omission, animés d'un pur esprit intercommunal, avec en point de mire la farouche volonté de ne rien vous dissimuler.

Le temps de ce préambule protocolaire nous a permis, Messieurs, de réunir toute l'énergie nécessaire pour vous expliquer nos préoccupations.

Voici donc les faits :

A fin 1985, notre honorable Conseil nous a autorisé la construction d'un Centre communal sur une propriété nous appartenant. Qui dit Centre communal, par le temps qui court, dit aussi abri P.C. avec poste de commandement. Ce qui oblige dans ces cas-là des creuses plus importantes et des surprofondeurs. Nos travaux de terrassement ont débuté dans l'allégresse générale et l'optimisme. Hélas, aujourd'hui c'est la consternation.

Notre trax, en fin de journée, a tout d'abord mis à jour une pierre parfaitement à sa portée. Le lendemain, le machiniste compétent, attaque la pierre devenue, au fil des minutes, bloc; s'acharne, pour enfin déclarer forfait à la suite d'un combat glorieux et magnifique.

Le surlendemain, une machine de plus grande capacité est mise en action; ce n'est pas de trop, car le bloc est devenu énorme. Si énorme qu'il en est devenu erratique - oui !!! Il nous inquiète. Qui est-il ? Un échantillon est dépêché au Musée de géologie à Lausanne auprès de Monsieur Weidmann, son très dévoué directeur.

Après quelques jours, impatients, nous recevons le résultat de l'analyse. Et bien, Messieurs, à notre très vive stupefaction et consternation, ce bloc vous appartient de plein droit ! Il est votre propriété car il provient des Hautes Alpes calcaires, c'est à dire du massif des Diablerets, d'âge urgonien du crétacé inférieur, période géologique située à la fin de l'ère secondaire (3ème division du temps géologique), succédant au primaire d'une durée de 125 millions d'années. Eh bien ! dire que votre commune a perdu depuis si longtemps un joyau si précieux - c'est vraiment terrible.

En séance de Municipalité, nous avons décidé de vous rendre grande justice en vous invitant chaleureusement à venir rechercher votre patrimoine égaré, odieusement sequestré par notre sous-sol glouton.

Oui, Messieurs et chers collègues, décemment nous ne pouvons plus longtemps garder ce qui ne nous appartient pas. Venez récupérer votre bien. Peut-être, avant, une visite s'impose sur le site, car l'objet, d'une densité de plus de 2,6, est estimé à 30 m3 au moins et pèse entre 70 et 80 tonnes.

Notre Municipalité in corpore est prête à vous accueillir pour discuter des modalités et bien entendu prendre le verre de l'amitié autour de ce géant des Diablerets.

A bientôt - n'hésitez pas !

En attendant, nous vous présentons, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, nos plus cordiales salutations.

Signé : B. Janin, Syndic et R. Tuchs Schmid, Municipal des bâtiments

▼ **Réponse de la Municipalité d'Ormont-Dessus du 10 février 1986**

Monsieur le Syndic et Messieurs,

Votre honorée du 3 février écoulé nous est bien parvenue et la Municipalité en a pris connaissance au cours de sa dernière séance.

C'est avec un immense soulagement que notre autorité a enfin pu connaître l'endroit où se trouvait cette partie de notre fier massif des Diablerets. En effet, les Municipalités qui se sont succédé depuis la fin de l'ère secondaire se sont dépensées sans compter pour remettre la main sur ce qu'elles estimaient être leur bien. Le temps passant, elles se sont finalement résignées et le compte des "pertes et profits" (en l'occurrence celui des "pertes") a absorbé cette défalcation.

Aujourd'hui, nous sommes heureux de savoir que ce joyau n'a pas profité à quelque malhonnête entreprise et qu'il était entre de bonnes mains. Il s'était probablement rendu compte, déjà à l'époque, que la proximité de la capitale de ce canton pourrait lui être bénéfique.

Votre offre généreuse de reprendre notre bien nous touche profondément. Toutefois, étant donné la prescription, nous ne tenons pas à entreprendre une procédure judiciaire au résultat aléatoire, et abandonnons tous les droits de notre commune sur cet objet.

Par contre, c'est avec grand plaisir que la Municipalité actuelle viendra, à une prochaine occasion, déposer une gerbe du souvenir sur ce qui est devenu votre propriété et prendre, comme gentiment proposé, le verre de l'amitié scellant définitivement notre désistement. Veuillez agréer, Monsieur le Syndic et Messieurs, nos salutations les meilleures.

Signé : Le Syndic et Le Secrétaire

Voilà, la Municipalité de Belmont face à un autre problème : qu'allait-elle faire avec ce "cadeau". Le réponse se trouve dans la lettre du 2 mars 1987 qui suit :

▼ **Lettre du 2 mars 1987 à la Municipalité d'Ormont-Dessus**

Cérémonie d'inauguration du nouveau Centre communal - acte de cession du "bloc erratique" des Diablerets

Monsieur le Syndic, Messieurs,

Nous nous référons à notre échange de correspondances de février 1986 concernant la découverte du bloc précité, ainsi qu'à un récent entretien entre les secrétaires de nos deux communes.

Tout d'abord nous tenons à vous informer qu'après les problèmes causés par le fameux "caillou" lors des travaux de terrassement, il a été décidé de le laisser intact (ou presque) dans le périmètre du bâtiment et de lui accorder un emplacement de choix après son dégagement.

Bichonné tel un monument et placé en vue à proximité de la salle de gymnastique, il fera dès lors partie du décor. Nous pensons même qu'il va susciter certaines émulations parmi les élèves et - qui sait ? - la formation des futurs alpinistes. Nous reparlerons alors plus tard de la création d'une sous-section du CAS Diablerets (Club Alpin) à Belmont.

Pour tout vous dire, nous avons même prévu de dédicacer notre bloc, puisque vous nous l'avez si aimablement légué. Une plaquette, ou "taille" à même le rocher, est à l'étude.

Ce préambule nous amène donc à vous confirmer notre invitation à participer à la cérémonie d'inauguration du nouveau Centre communal et à la partie officielle et récréative qui a été prévue le samedi 3 octobre 1987.

Pour la signature de l'acte solennel de cession, la présence de votre Municipalité in corpore est souhaitée, accompagnée de son secrétaire et du boursier. Par ailleurs, nous serions ravis si vous pouviez vous faire accompagner par l'un des orchestres champêtres du lieu avec cors des Alpes, par exemple. Au total, nous convions une quinzaine "d'Ormonans" à venir fêter joyeusement l'évènement, pour lequel nous vous confirmerons les détails le moment venu.

Il va sans dire que notre commune prendra en charge les frais de déplacement de votre délégation (en car certainement et vous voudrez bien nous signaler éventuellement l'entreprise de votre choix, si vous en avez une).

C'est avec plaisir que, pour régler l'organisation, nous attendons votre confirmation et nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous accueillir le 3 octobre prochain avec tous les honneurs qui vous seront dus.

Dans cette intervalle, nous vous prions de croire, Monsieur le Syndic, Messieurs, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

▼ **Lettre du 10 mars 1987 de la Municipalité d'Ormont-Dessus**

Monsieur le Syndic, Messieurs,

Votre aimable missive du 2 mars dernier nous est bien parvenue et nous vous en remercions.

La Municipalité a pris note de la date du 3 octobre prochain fixée pour l'inauguration de votre nouveau Centre communal et c'est avec grand plaisir qu'elle donnera suite en corps à votre invitation.

Elle sera accompagnée, comme souhaité, par un orchestre bien de chez nous qui prouvera à vos administrés, nous le souhaitons, que les ormonans n'ont pas que de pierres à exporter, mais aussi un folklore bien vivant.

Quant au déplacement que vous nous avez gentiment offert, nous prendrons nous-mêmes les dispositions nécessaires, tout en vous remerciant de votre attention.

Nous restons à votre disposition, si besoin est, pour régler certains détails d'organisation et, dans l'attente de cette sympathique rencontre, nous vous prions de croire, Monsieur le Syndic, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Signé : Le Syndic et Le Secrétaire

Cette sympathique affaire fut close le 3 octobre 1987 par l'acte de cession qui suit. Vous constaterez, sur la photo, que les armoiries des deux communes ont été gravées à même la pierre.

▼ **ACTE DE CESSION**

A l'occasion de cette inauguration, la Municipalité d'ORMONT-DESSUS déclare officiellement faire cession à celle de BELMONT-SUR-LAUSANNE qui accepte, d'un bloc erratique de quelque 70 - 80 tonnes, dont le bulletin de livraison s'est égaré à l'époque glaciaire.

Belmont le 3 octobre 1987

Signé : La Municipalité in corpore d'Ormont-Dessus et son secrétaire ainsi que la Municipalité in corpore de Belmont-sur-Lausanne et son secrétaire.

